RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL 4R'RH CONSULT

Société à responsabilité limitée en cours de liquidation

au capital de **50 000 euros**

Siège social : : 2 bis rue Marcel Doret

Immeuble Burolines 1
31700 BLAGNAC

RCS TOULOUSE 753153832

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 OCTOBRE 2024

Le 31 octobre 2024 à 19 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Liquidateur

Sont présents :.

- Monsieur REURER Rémy, propriétaire de 25 parts

- Sarl OGR, représentée par Monsieur REURER Rémy, propriétaire de 475 parts

Seuls membres de la Société, SARL au capital de 50 000 euros, divisé en cinq cent parts.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

REURER Rémy, préside la réunion en qualité de Liquidateur.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Liquidateur ;
- Le compte de liquidation ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.

Puis le Président donne lecture du rapport du Liquidateur et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 63 460 euros.

L'assemblée générale constate, en conséquence, qu'aucun remboursement des parts sociales ne se fera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société 4RRH dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

En conséquence de la clôture de la liquidation à compter de ce jour et partant, les associés constatent la disparition de la personnalité morale de la société, faisant place à une indivision entre les anciens associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Le Président de Séance

RELIRER Rémy

[redacted]